



**PRÉFET
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Nouvelle - Aquitaine**

Service patrimoine naturel
Département biodiversité, espèces, connaissance

Bordeaux, le 26 octobre 2025

Affaire suivie par : Véronique FERRIER
Tél. : 06-69-14-93-66
Courriel : veronique.ferrier@developpement-
durable.gouv.fr

Nos réf : (GED : 55400)

Monsieur le Maire,

Pour l'**aménagement d'une zone mixte, dite « Retail park »**, sur votre commune, vous avez déposé une demande d'autorisation environnementale, comprenant une demande de dérogation aux interdictions de destruction des espèces protégées et de leurs habitats.

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier, vous avez été invité à participer à la commission aménagement du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) le 7 octobre dernier. Suite aux présentations et échanges avec la commission, le CSRPN a rendu un avis défavorable que vous trouverez ci-joint.

Cet avis est principalement motivé par :

- **une raison impérative d'intérêt public majeur** insuffisamment argumentée,
- un manque de justification de **l'absence d'alternative d'implantation du projet**,
- un **état initial** réalisé selon des méthodologies trop hétérogènes, à des périodes non optimales, ne permettant pas d'avoir une vision objective des enjeux écologiques du site de projet,
- une **insuffisance d'analyse des fonctionnalités, connexions et corridors pouvant exister entre le site et les habitats périphériques**, de grande valeur écologique,
- **l'absence de vision globale sur les impacts des aménagements projetés sur la commune**, ne permettant pas d'évaluer **les impacts cumulés des différentes OAP** sur la biodiversité et conduisant à une **sous-évaluation des impacts du projet**,

- la **pondération à la baisse des ratios de compensation** sur la base d'arguments non scientifiques,
- **des mesures d'évitement et de réduction insuffisantes,**
- **l'absence de proposition de mesures compensatoires in situ ou à proximité immédiate,** afin de conserver certaines fonctionnalités locales pour les espèces.

Je vous demande en conséquence de me tenir informé des suites que vous souhaitez donner à votre demande, en réponse à cet avis du CSRPN.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération la meilleure.

Pour le directeur régional et par
délégation

La Cheffe du Service
Patrimoine Naturel

Ophélie DARSES



Monsieur le Maire de Lacanau
31 Av. de la Libération,
33680 Lacanau

Copie : DDTM (SEN/SAT)
Monsieur le sous-préfet de Lesparre-Médoc